

**OBJET**

**MISE A LA REFORME DE MATERIELS OBSOLETES ET HORS D'USAGE  
DE LA REGIE VOIRIE**


---

Aux termes de l'Article L. 1311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les biens du domaine public des Communes sont inaliénables et imprescriptibles, et le restent s'ils n'ont pas été préalablement déclassés.

Eu égard à la nécessité de réformer divers matériels hors d'usage de la Régie Voirie répertoriés en annexes 1, je vous demande :

- de prononcer leur déclassement du domaine public au domaine privé de la Commune,
- d'approuver leur mise à la réforme,
- de m'autoriser à les mettre au rebut.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE DEPUTE-MAIRE**  
  
*Paul Victoria*  
**Paul VICTORIA**

**OBJET**

**MISE A LA REFORME DE MATERIELS OBSOLETES ET HORS D'USAGE  
DE LA REGIE VOIRIE**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifié ;

Vu le Code des Communes ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/3-26 présenté par le Député-Maire, au nom de la Commission Finances et Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Prononce le déclassement du domaine public au domaine privé de la Commune des matériels cités en annexe.

**ARTICLE 2**

Approuve la mise à la réforme desdits matériels.

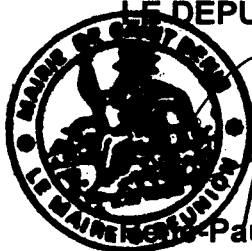
**ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire à les mettre au rebut.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le - 9 OCT. 2007

LE DEPUTE-MAIRE  
  
Paul VICTORIA



## MISE A LA REFORME DE PETITS MATERIELS HORS D'USAGE OU OBSOLETE DE LA REGIE VOIRIE

N°	MATERIEL	MARQUE	MODELE	REFERENCE
1	MOTEUR	LOMBARDINI THERMIQUE DIESEL DU VEHICULE	747 YM	3LD450N 3074002
2	MOTEUR	LGA THERMIQUE ESSENCE DU VEHICULE	168 SF	7817838
3	GROUPE ELECTROGENE 4 TEMPS MOTEUR	BRIGSTRATON		8MP 196432007301
4	CAROTEUSE SOL MOTEUR	HONDA 4 TEMPS SANS ACCESSOIRE TYPE		H92 09215715
5	DECOUPEUSE DE SOL	STILL		119454489
6	MARTEAU PIQUEUR	MAKITA		HM 1304
7	PLAQUE VIBRANTE	AMANN		83051/1030
8	COMPRESSEUR	FIAL		5109
9	MOTEUR	BERNARD		E883659
10	MOTEUR	BERNARD + EMBRAYAGE		15281 CA
11	MARTEAU	BOSCH		HBFH2150
12	PISTOLET ET ACCESSOIRES			
13	ROULEAU			DUOMATDR65

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
 En séance du 01/10/2004  
 En annexe à la Délibération N° 07/2-26

LE MAIRE

*[Signature]*

